

Décision n° 1474 du 15 novembre 2021 portant nomination des membres de la commission consultative paritaire centrale « A » de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger, compétente à l'égard des professeurs agrégés de l'enseignement du second degré et des personnels assimilés

**LE DIRECTEUR DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS A
L'ÉTRANGER,**

Vu le code de l'éducation, notamment son article D.452-10 ;

Vu le décret du 25 février 2019 portant nomination du directeur de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger - M. BROCHET (Olivier) ;

Vu l'arrêté du 27 février 2007 modifié relatif aux commissions consultatives centrales et locales à l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger et notamment ses articles 2 et 5 ;

Vu le procès-verbal du 7 décembre 2018 de proclamation des résultats de la consultation des personnels du 6 décembre 2018 en vue de déterminer les organisations syndicales appelées à être représentées à la commission consultative paritaire centrale « A » de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ;

Sur proposition du secrétaire général ;

Décide :

Article 1

La commission consultative paritaire centrale « A » de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger, compétente à l'égard des professeurs agrégés de l'enseignement du second degré et des personnels assimilés, est composée ainsi qu'il suit :

Cinq représentants de l'administration :

Trois représentants de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger :

Titulaires : M. Olivier BROCHET, directeur de l'AEFE, président
M. Bernard PUJOL, directeur des ressources humaines
Mme Rozenn LE GUENNEC, directrice de l'enseignement, de l'orientation et de la formation

Suppléants : M. Jean-Paul NEGREL, directeur adjoint
Mme Virginie CHUPIN, directrice des ressources humaines adjointe
M. Philippe LODS, chef du secteur Europe

Deux représentants du Ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse :
NEANT

Cinq représentants du personnel :

Pour le SNES-FSU / SNEP-FSU :

Titulaires : Mme Annie DELPORTE
M. Laurent PICARD
M. Jérôme NASSOY
Mme Véronique SOARES
M. Patrick SOLDAT

Suppléants : M. Sébastien VILLE
Mme Irène SANCHEZ
Mme Magalie POLLET
M. Jean-Michel SMOLUCH
M. Polo LEMONNIER

Article 2

La présente décision abroge la décision n°1167 du 23 septembre 2020 portant nomination des membres de la commission consultative paritaire centrale « A » de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger, compétente à l'égard des professeurs agrégés de l'enseignement du second degré et des personnels assimilés.

Article 3

Le secrétaire général de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera mise en ligne sur le site de l'Agence et affichée dans ses locaux.

Fait à Paris, le 15 novembre 2021

Le Directeur,


Olivier BROCHET